

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

DECISION DU MAIRE

N° 67/2025

Objet : M 57 Fongibilité des crédits – Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre n°1-2025

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-10-6,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du portant adoption du règlement budgétaire et financier dans le cadre de la norme M57, et autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au titre de la fongibilité des crédits, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement :

- Section de fonctionnement : 7.5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 1 458 344.95 €
- Section d'investissement 7.5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 279 864.53 €

Considérant que le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

- Dépenses imprévues en fonctionnement : 1 458 344.95 €
- Dépenses imprévues en investissement : 279 864.53 €

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de procéder aux virements de crédits suivants afin d'acquiescer un logiciel pour le service de la réussite éducative

BUDGET	SECTION	IMPUTATION	CHAPITRE	MONTANT
Budget principal	Investissement	16871	16	73 000,00 €
Budget principal	Investissement	21318	21	- 73 000,00 €

Article 2 : Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédits est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	1 458 344.95 €
Dépenses imprévues en investissement	323 310.72 €

Article 3 : Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits, à la prochaine réunion du Conseil Municipal,

Article 4 : Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois

Fait à Fleury-Mérogis,
Le 14/10/2025
Le Maire
Oliver Corzani

